**Motion adoptée lors de la réunion syndicale du SNUDI-FO de la Haute-Garonne ayant réuni 20 directeurs d’école**

Nous, directrices et directeurs, considérons que les conditions sanitaires de réouverture des écoles ne sont pas réunies.

Ce n’est pas d’un sursis dont nous avons besoin mais de réelles garanties sanitaires.

Aucun dépistage systématique n’est prévu pour les personnels et les élèves, aucun masque FFP2 n’est envisagé pour les collègues.

Pire, dans la dernière version du protocole, les masques ne seraient plus obligatoires.

Déjà actuellement avec un nombre réduit d’élèves, les conditions d’accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise ne garantissent pas la santé et la sécurité des personnels et des enfants.

Le protocole sanitaire nous parait inapplicable. Comment faire respecter les gestes barrières, la distanciation sociale aux enfants ? Comment organiser l’ouverture des écoles et l’accueil des parents ? Comment les AESH pourraient-ils dans ces conditions accompagner les élèves à besoin particulier ? Comment organiser l’accueil des élèves ? Que feront les collègues qui devront rester chez eux ? Comment organiser le service en distanciel et en présentiel ?

Ce qui devrait se mettre en place ne serait pas l’école, ce serait de la garderie. Par ailleurs, le ministre sous-traite la réouverture des écoles aux municipalités qui mettent en place leurs propres dispositifs.

Dans ce cadre, alors que nous ne sommes pas chefs d’établissement, on voudrait nous confier la responsabilité de l’élaboration de schémas locaux de réouverture des écoles, en nous demandant d’appliquer un protocole inapplicable, le tout sans aucun contrôle d’un organisme de sécurité indépendant !

Ce n’est pas aux directeurs, ni aux équipes d’organiser le retour des élèves à l’école alors que les conditions de sécurité ne sont pas réunies. Nous ne voulons pas endosser cette responsabilité !

Nous demandons donc :

- Que les écoles ne rouvrent que lorsque les conditions de sécurité seront réunies (dépistage systématique et masques FFP2 notamment)

- Que le cadre national de l’école publique soit préservé et non pas transféré aux communes

- Que l’école reste l’école et qu’elle ne soit pas transformée en garderie

Nous invitons les collègues à rédiger des courriers de conseil des maîtres à l’attention des maires, des IEN, pour signifier leur refus de la réouverture des écoles tant que les conditions ne sont pas réunies.